Image not found or type unknown

Erreur notaire APRES règlement succession

Par **groman02**, le **09/09/2012** à **19:49**

Bonsoir,

Suite au décès d'un membre de ma famille, je rencontre un souci avec le notaire ayant réglé la succession.
En effet, celle-ci a été réglée au mois de mai (après de multiples rebondissements suite à des oublis du notaire) après la vente d'un bien immobilier.
Quelques semaines plus tard, je reçois un courriel du notaire m'annonçant une erreur dans le calcul des frais de succession et me demandant de lui régler près de 1500 euros.
Je m'en étonne par retour de courriel en lui demandant le détail des calculs de la succession rectifiés afin de comprendre l'erreur... sans réponse de sa part.
Au mois je juillet, il me renvoie le courriel sous forme papier et me redemande la somme.
J'essaye de le joindre au téléphone, lui laisse deux messages qui demeureront sans réponse.
Je lui renvoie alors un courriel en lui redemandant de bien vouloir m'adresser le calcul rectifié afin que je comprenne d'où provient l'erreur.
En vain...
Je reçois enfin un recommandé de sa part me demandant de lui régler la somme (dûe selon lui au Trésor Public qui s'impatiente) au plus vite.
J'essaye de le joindre mais son secrétariat ne me le passe pas... on me prmoet que l'on va me rappeler... mais évidemment personne ne me rappelle.
Je m'interroge donc de la "méthode" et souhaiterais avoir quelques avis.

Pour moi le notaire s'est rendu compte un peu tard qu'il avait fait n'importe quoi et essaye de faire pression sur moi ?
Comment se fait-il qu'il ne nous adresse pas de déclaration de succession modifiée ? Ses silences me questionnent.
Si effectivement je dois cette somme au Trésor Public (et bien évidemment je ne refuse pas de la payer mais aimerais comprendre et être sûr de ne pas me faire avoir) pourquoi ne sont-ce pas ces services qui me contactent.

Qu'en pensez-vous ?

D'avance merci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés